

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD328

présenté par  
M. Cinieri et M. Cordier

-----

### ARTICLE 1ER CB

À l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 1 500 »,

le nombre :

« 2 000 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à subordonner l'implantation des éoliennes situées à moins de 2 000 mètres des habitations à un contrôle effectif des nuisances sonores